

# INSCRIPTION SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2023-2024

## 1. DÉMARCHES POUR UNE INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées.

Cette démarche est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire.

Si votre enfant fréquente l'école maternelle, son inscription doit être renouvelée pour l'entrée au CP.

### Pour une demande de DÉROGATION de secteur scolaire

Il convient de faire une demande motivée par écrit à Monsieur le Maire et de compléter le formulaire de dérogation joint au présent dossier. La demande sera étudiée en commission de dérogations.

### IMPORTANT

**La Commission de dérogation se tiendra courant juin 2023.  
Les demandes de dérogations devront parvenir au service enseignement  
Au plus tard le 30 mai 2023**

## 2. DÉMARCHES POUR UNE INSCRIPTION À UNE PRESTATION PÉRISCOLAIRE

Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités périscolaires, vous devez renseigner les formulaires prévus à cet effet et joindre toutes les pièces demandées :

**Service enseignement**  
5, place du Maréchal Leclerc - CS60405 77487 Provins Cedex  
[Service.enseignement@mairie-provins.fr](mailto:Service.enseignement@mairie-provins.fr)

☐ 01.64.60.38.45 - 01.64.60.38.05

**TOUT REPAS ET GOÛTER NON DÉCOMMANDÉ AUPRÈS  
DU SERVICE ENSEIGNEMENT LA VEILLE AVANT 10H00  
SERA FACTURÉ**

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.

## **PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT**

### **1. Pour une inscription à l'école**

- Fiche d'inscription scolaire complétée et signée
- Copie du livret de famille complet
- Carnet de vaccination à jour
- Certificat de radiation de la précédente école pour une inscription en cours d'année
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, EDF, Assurance habitation...)  
Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :
  - Attestation d'hébergement sur l'honneur
  - Justificatif de domicile de l'hébergeant
  - Pièce d'identité de l'hébergeant

### **2. Pour une inscription aux activités périscolaires**

- Fiche d'inscription complétée et signée (1 fiche par enfant)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Attestation CAF et N° d'allocataire de moins de 03 mois
- Avis d'imposition du foyer ou pour les couples vivant maritalement joindre obligatoirement les 2 avis d'imposition
- Attestation(s) employeur(s)
- Attestation d'assurance
- Carte famille nombreuses (+ 3 enfants)

**DOSSIER À RETOURNER : au plus tard le 24 juin 2023**

Mairie de Provins, Service Enseignement,  
5 Place du Maréchal Leclerc CS60405  
77487 Provins Cedex  
[service.enseignement@mairie-provins.fr](mailto:service.enseignement@mairie-provins.fr)

Les inscriptions se feront les jours ci-après, comme suit :

- Lundi de 14h00 à 17h00
- Mardi de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Samedi de 10h00 à 12h00

---

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.